



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT DU 30 DECEMBRE 2021

*_*_*

I- Le Conseil a délibéré sur les projets de textes suivants :

📌 Projets de décrets :

1. **Projet de décret n° 2.21.1058** modifiant le décret n° 2.14.553 du 1^{er} ramadan 1436 (18 juin 2015) pris pour l'application de la loi n° 05.12 réglementant la profession de guide de tourisme.
2. **Projet de décret n° 2.21.846** complétant le décret n° 2.06.574 du 10 hija 1427 (31 décembre 2006) pris pour l'application de la taxe sur la valeur ajoutée prévue au titre III du code général des impôts.
3. **Projet de décret n° 2.21.847** modifiant et complétant le décret n° 2.77.862 du 25 chaoual 1397 (9 octobre 1977) pris pour l'application du code des douanes et impôts indirects relevant de l'administration des douanes et impôts indirects, approuvé par le dahir portant loi n° 1.77.339 du 25 chaoual 1397 (9 octobre 1977).

Approuvés.

📌 Convention internationale :

- **Convention n° 148** concernant la protection des travailleurs contre les risques professionnels dus à la pollution de l'air, au bruit et aux vibrations sur les lieux de travail, 1977, adoptée par la Conférence générale de l'Organisation Internationale du travail à sa soixante-troisième session tenue à Genève le 20 juin 1977.
 - **Projet de loi n° 92.21** portant approbation de cette Convention.

**Présentés au Conseil préalablement
à leur soumission au prochain Conseil des Ministres.**

*_*_*

II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le Conseil a approuvé les propositions de nomination suivantes :

- ✓ Le Directeur de l'Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée ;
- ✓ Le Doyen de la Faculté de langue arabe à Marrakech ;
- ✓ Le Directeur de l'Ecole Supérieure de Technologie à El Kelâa-des Sraghna ;
- ✓ Le Doyen de la Faculté d'Economie et de gestion à Guelmim ;
- ✓ Le Doyen de la Faculté polydisciplinaire à Es-Semara.